

DATE DE CONVOCATION : 10 JUIN 2025  
DATE D’AFFICHAGE : 10 JUIN 2025  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 19  
NOMBRE DE VOTANTS : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 23 JUIN 2025 à 19H00**

**PRÉSIDENT DE SÉANCE** : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Luc AVART

**PRÉSENTS** : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SOLTYSIAK, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. REVILLON, M. PENEZ, M. BLIN, M. MARIE, Mme CADET, Mme VOET.

**ABSENTS** : M. VANPOPERINGHE (procuration à M. DAMBRICOURT), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à M. DESCHODT), Mme CABRE.

**N°2025/025 RENTREE SCOLAIRE 2025/2026 – FIXATION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

La commission cantine s’est réunie le 17 juin dernier. Le bilan financier de l’année scolaire 2023-2024 a été présenté.

Le prix de revient d’un repas est passé de 9.25€ à 10.22€.

L’augmentation significative du nombre de repas servis (+ 1297 par rapport à l’année scolaire précédente), impacte le budget alimentation qui s’est élevé pour cette période à 66 947.71€

Les tarifs ayant été augmentés de 40 centimes lors de la dernière rentrée, la commission propose le statut quo pour la rentrée 2025.

Les tarifs pour l’année 2025/2026 validés par la commission cantine sont :

- |                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| - Enseignant                         | 5.40 € |
| - Elève extérieur                    | 4.70 € |
| - Elève scolarisé en ULIS            | 3.60 € |
| - Elève wattenais – école primaire   | 3.60 € |
| - Elève wattenais – école maternelle | 3.40 € |

Afin de maintenir les tarifs des repas malgré l’augmentation de leurs coûts, la commission cantine a également acté l’application des frais suivants, en cas d’ajout et d’annulation tardifs (après 10h la veille ou le vendredi pour le lundi) :

- Facturation du repas en cas d’annulation tardive
- Majoration de 1€ au prix du repas dû en cas d’ajout tardif

Monsieur le Maire propose de suivre l’avis de la commission cantine et de maintenir les tarifs de la cantine pour la prochaine année scolaire.

Le Conseil,

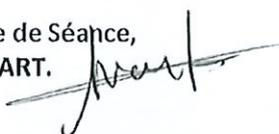
Après délibération,

Valide, à l’unanimité, les propositions de la commission cantine (maintien des tarifs pour 2025/2026 et application de frais en cas d’ajout et d’annulation tardifs).

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Luc AVART.



POUR COPIE CONFORME  
Le Maire,  
Daniel DESCODT.

